PROCÈS-VERBAL N°25

RÉUNION DU MERCREDI 17 AVRIL 2019

La séance débute à 13 heures.

Membres présents :	Membres excusés :
Faustine MENDES DOS SANTOS	Christophe JAMES
Maryska ALFRED	Djibryll CEDIA
	Kaël MAM-LAM-FOUCK
	Millienna MACIEL FILHO
	Franck CHIPOUKA
	Jacqueline ATTICOT
	Stève JEAN-MARIE

Ordre du jour :

- Enregistrement du courrier
- Enregistrement des feuilles de match et des résultats
- Feuille(s) de matchs manquante(s)
- Réserves, réclamations, évocations
- Licence(s) manquante(s)

Les décisions et sanctions ci-dessous du procès-verbal sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel de la ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La commission demande à la CRA de bien vouloir rappeler aux arbitres qu'en cas de réserve, de retenir les pièces d'identités non-officielles et de les transmettre à la ligue de football de la Guyane dans les 24 heures.

Il leur est demandé de signaler sur la feuille de match ou au moyen d'un rapport lorsqu'une équipe présente la licence des saisons précédentes comme pièce d'identité.

ENREGISTREMENT DU COURRIER

LE DÉPARTEMENT FUTSAL TIENT À RAPPELER À L'ENSEMBLE DES CLUBS QUE LA COMMISSION SE RÉUNIT TOUS LES MERCREDIS À PARTIR DE 13HEURES ET QUE TOUTES LES DEMANDES SONT TRAITÉES EN COMMISSION.

À CE TITRE, IL CONVIENDRAIT QUE TOUTES LES DEMANDES ARRIVENT EN TEMPS ET EN HEURE AFIN QU'ELLES SOIENT TRAITÉES DANS LES DÉLAIS.

ENREGISTREMENT DES FEUILLES DE MATCH ET DES RÉSULTATS

- **16e journée du championnat futsal Régional 2 :**

Date	Jnée	Domicile	Résultat		Extérieur	Observations
24/03/2019	16e	MONTJOLY FC			REAL GUIANA FC	Match reporté, décision CRDE

- **12e journée du championnat futsal Vétérans :**

Date	Jnée	Domicile	Résultat		Extérieur	Observations
07/04/2019	12e	FC BIG STARS	2	4	FCBM	Duplicata fourni par FCBM

- **17e journée du championnat futsal Féminin :**

Date	Jnée	Domicile	Résultat		Extérieur	Observations
14/04/2019	17e	ASC THEMIRE	F		MONTJOLY FC	
14/04/2019	17e	FC FAMILY	0	3	YANA SPORT ELITE	
14/04/2019	17e	ASC ASEKA		F	NEWS BLACK	
14/04/2019	17e	NST51FUTSAL	1	2	DIALYZ TEAM	

- **20e journée du championnat futsal Régional 1 :**

Date	Jnée	Domicile	Résultat		Extérieur	Observations
09/04/2019	20e	ASC KOUTE MO	7	4	LE RUBAN NOIR	
09/04/2019	20e	FC BIG STARS	6	6	ASC CCIG	
14/04/2019	20e	AS ETOILE DE MATOURY	7	5	NST51FUTSAL	
14/04/2019	20e	MONTJOLY FC	4	0	FC FAMILY	
14/04/2019	20e	DIALYZ TEAM	10	2	ASC LATE ROUJ	

- **18e journée du championnat futsal Régional 2 :**

Date	Jnée	Domicile	Résultat		Extérieur	Observations
14/04/2019	18e	ASC JOB	F		AS MORTIN	
14/04/2019	18e	AS GOLDEN STARS	9	1	AS ETOILE DE MATOURY	
14/04/2019	18e	REAL GUIANA FC	9	4	NST51FUTSAL	
14/04/2019	18e	MONTJOLY FC	4	2	MANA FUTSAL CLUB	

- **13e journée du championnat futsal Vétérans :**

Date	Jnée	Domicile	Résultat		Extérieur	Observations
14/04/2019	13e	FCBM	7	0	ASC LATE ROUJ	

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Vu les matchs cités en référence,
Vu l'absence de dépôt de la feuille de matchs auprès du secrétariat de la ligue à ce jour,
Vu l'article 87 des règlements sportifs généraux de la LFG stipulant :

« ***4. Le club recevant est chargé du dépôt de l'original de la feuille de match au secrétariat de la Ligue contre récépissé. Le délai est de soixante-douze (72) heures ouvrées après la rencontre. Les clubs pourront faire parvenir une copie de la feuille de match dans le délai susmentionné par***

télécopie ou courriel. A la demande de la commission compétente, le club devra être en mesure de produire un accusé de réception de son envoi. L'original devra être alors déposé au plus tard huit jours après le match au secrétariat de la ligue.

5. En cas de non transmission de la feuille de match dans les délais impartis, la commission compétente chargée de la gestion de la compétition devra sanctionner le club recevant par la perte d'un point au classement pour un match de championnat ou de la disqualification s'il s'agit d'un match de coupe. »

6. *Si dans un délai d'un mois suivant la date de la rencontre, la feuille de match ou une copie en possession du club visiteur n'est toujours pas parvenue à la Ligue, malgré rappel de la commission compétente, il devra être considéré que le match n'a pas eu lieu. Les deux équipes perdront le match par pénalité.*

- **12e journée du championnat futsal Vétérans :**

Date	Jnée	Domicile	Résultat		Extérieur	Observations
07/04/2019	12e	FC BIG STARS	2	4	FCBM	Duplicata fourni par FCBM

La commission sanctionne FC BIG STARS de la perte d'un point au classement général.
Le club est prié de déposer, dans les plus brefs délais, la feuille de match auprès du secrétariat de la Ligue de Football de la Guyane.

RÉSERVES SUR FEUILLE DE MATCH, RÉCLAMATIONS, ÉVOCATIONS

9e journée du championnat futsal Régional 1 :

- **Affaire AASK / NST51FUTSAL:**

Vu le match cité en référence,
Vu la feuille de match,
Vu la présence du joueur CHARLOT Souvenson lors du match de la 9ème journée l'opposant à NST51FUTSAL,
Vu le pv de la commission de discipline en date du 27 mars 2019faisant état de la suspension ferme de ce joueur à compter du lundi 1er avril 2019,
Vu l'article 187-2 des règlements généraux sportifs de la FFF ;
En l'absence de réserve ou de réclamation du club adverse,
La Commission, jugeant en premier ressort,

- **Décide de faire évocation.**
- **La commission demande au club de l'AASK de formuler ses observations et de les transmettre auprès du secrétariat de la ligue, avant le mercredi 24 avril 2019.**

17e journée du championnat futsal Féminin :

- **Affaire ASC THEMIRE / MONTJOLY FC: absence du club ASC THEMIRE**

La Commission, jugeant en premier ressort,

Vu le courrier du club ASC THEMIRE en date du 5 avril 2019, justifiant de son indisponibilité pour le match comptant pour la dix-septième journée du championnat de Guyane de futsal Féminin,

Vu l'article 7 alinéa 2 des règlements des compétitions du futsal de la LFG stipulant : ***« L'équipe qui ne présentera pas au moins trois (3) joueurs dont le gardien en règle et en état de jouer au plus tard 10 minutes après l'heure officielle du coup d'envoi, sera déclarée forfait et récoltera zéro (0) point. Tout club déclaré forfait sera pénalisé d'une amende de 150 €, sauf si des éléments probants d'irresponsabilité venaient à être fournis. »***

Vu l'article 108 alinéa 2 des règlements des compétitions du futsal de la LFG stipulant : ***« Pour se dégager de la responsabilité d'un forfait, le club devra prévenir le club adverse et la Ligue, au***

moins cinq jours pleins avant le jour du match, sauf en cas de force majeure qui sera examiné par la commission chargée de l'organisation des compétitions.
Ces dispositions ne s'appliqueront pas lors des deux dernières journées de championnat. »

Pour ces motifs, la Commission
- **Décide de déclarer forfait l'équipe ASC THEMIRE sur le score de 3-0**
- **Le club ASC THEMIRE marque zéro point au classement général et n'est pas pénalisé de l'amende de 150 €**
- **L'équipe de MONTJOLY FC est déclarée vainqueur et marque 4 points au classement général.**
- **Le club ASC THEMIRE comptabilise 1 forfait dans le championnat Féminin.**

- **Affaire ASC ASEKA / NEWS BLACK: absence du club NEWS BLACK**

La Commission, jugeant en premier ressort,

Vu la feuille de match cité en référence, signée par l'arbitre principal de la rencontre

Considérant que le club **NEWS BLACK** n'était pas présent lors du match de la dix-septième journée du championnat de Guyane de futsal Féminin,

Vu l'article 7 alinéa 2 des règlements des compétitions du futsal de la LFG stipulant : ***« L'équipe qui ne présentera pas au moins trois (3) joueurs dont le gardien en règle et en état de jouer au plus tard 10 minutes après l'heure officielle du coup d'envoi, sera déclarée forfait et récoltera zéro (0) point. Tout club déclaré forfait sera pénalisé d'une amende de 150 €, sauf si des éléments probants d'irresponsabilité venaient à être fournis. »***

Vu l'absence de justification du club **NEWS BLACK**

Par ces motifs, la Commission
- **Décide de déclarer forfait l'équipe NEWS BLACK sur le score de 3-0**
- **Le club NEWS BLACK est pénalisé d'une amende de 150 €**
- **L'équipe de DYIALYZ TEAM est déclarée vainqueur et marque 4 points au classement général.**
- **Le club NEWS BLACK comptabilise 3 forfaits dans le championnat Féminin.**

Vu les forfaits du club NEWS BLACK intervenus lors de:
- 1ère journée du 10/09/18
- 16ème journée du 07/04/19
- 17ème journée du 14/04/19

Vu l'article 107-3 des règlements généraux sportifs de la LFG « Trois forfaits d'une équipe entraînent son forfait général dans la catégorie en cause. »

La commission jugeant en premier ressort,

Déclare l'équipe NEWS BLACK forfait général dans la compétition de futsal Féminin pour la saison 2018-2019.

Le Club NEWS BLACK dispose de huit jours pour faire appel de la décision.

18e journée du championnat futsal Régional 2 :

- **Affaire ASC JOB / AS MORTIN: absence du club ASC JOB**

La Commission, jugeant en premier ressort,

Vu la feuille de match cité en référence, signée par l'arbitre principal de la rencontre

Considérant que le club **ASC JOB** n'était pas présent lors du match de la dix-huitième journée du championnat de Guyane de futsal Régional 2,

Vu l'article 7 alinéa 2 des règlements des compétitions du futsal de la LFG stipulant : ***« L'équipe qui ne présentera pas au moins trois (3) joueurs dont le gardien en règle et en état de jouer au plus tard 10 minutes après l'heure officielle du coup d'envoi, sera déclarée forfait et récoltera zéro (0) point. Tout club déclaré forfait sera pénalisé d'une amende de 150 €, sauf si des éléments probants d'irresponsabilité venaient à être fournis. »***

Vu l'absence de justification du club **ASC JOB**

Par ces motifs, la Commission

- **Décide de déclarer forfait l'équipe ASC JOB sur le score de 3-0**
- **Le club ASC JOB est pénalisé d'une amende de 150 €**
- **L'équipe d'AS MORTIN est déclarée vainqueur et marque 4 points au classement général.**
- **Le club ASC JOB comptabilise 2 forfaits dans le championnat Régional 2.**

Affaire MONTJOLY FC / MANA FUTSAL CLUB: absence du club ASC JOB : Réserve de MONTJOLY FC pour la qualification et la participation des joueurs SEIDE.B , DORZIN.J, ESTILUS.J, FRANCOIS.S et ALFRED.J pour non présentation de licences.

Pris connaissance de la réserve de participation et de qualification formulée par MONTJOLY FC
Considérant que celle-ci n a pas été confirmée,
Vu l'article 186 alinéa1 des Règlements et Statuts Généraux de la FFF qui stipule que « ***les réserves sont confirmées dans les quarante-huit heures ouvrables suivant le match par lettre recommandée ou télécopie, avec en-tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle, ou sinon déclarée sur Footclubs, du club, adressé à l'organisme responsable de la compétition concernée. »***
La commission jugeant en premier ressort,

- **Confirme le score acquis sur le terrain : MONTJOLY FC (4) / (2) MANA FUTSAL CLUB**

LICENCES MANQUANTES

Vu l'article 33 des règlements généraux sportifs de la LFG,

« Lors des matchs officiels, la non présentation de la licence entraîne une amende de ***deux euros*** par licence manquante (joueurs et dirigeants). »

Le Département futsal décide de sanctionner les clubs suivants :

- **17e journée du championnat :**
  - **FEMININ**

Clubs	Licence(s) manquante(s)	Prix de l'amende
YANA SPORT ELITE ACADEMY	3	6,00 €

- **18e journée du championnat :**
  - **REGIONAL 2**

Clubs	Licence(s) manquante(s)	Prix de l'amende
REAL GUIANA FC	1	2,00 €
AS ETOILE DE MATOURY	1	2,00 €
AS GOLDEN STARS	1	2,00 €
MANA FUTSAL CLUB	5	10,00 €

RETRAIT DE POINT(S)

Vu l'article 9 alinéa 4 des règlements des compétitions du département futsal de la LFG,

« L'équipe dont l'arbitre n'aura pas répondu aux désignations formulées par la sous-commission des désignations de la commission de régionale de l'arbitrage se verra sanctionnée d'un (1) point au classement général

- **20e journée de championnat**
  - **REGIONAL 1 :**

Clubs	Matchs	Retrait de point
NST51FUTSAL	ASC KOUTE MO / LE RUBAN NOIR	1
NST51FUTSAL	FC BIG STARS / ASC CCIG	1
ASC CCIG	AS ETOILE DE MATOURY/ NST51FUTSAL	1
LE RUBAN NOIR	AS ETOILE DE MATOURY/ NST51FUTSAL	1
ASC CCIG	DIALYZ TEAM / ASC LATE ROUJ	1
ASC KOUTE MO	DIALYZ TEAM / ASC LATE ROUJ	1

- **17e journée de championnat**
  - **FEMININ :**

Clubs	Matchs	Retrait de point
ASC THEMIRE	FC FAMILY / YANA SPORT ELITE	1
NST51FUTSAL	FC FAMILY / YANA SPORT ELITE	1
NST51FUTSAL	ASC ASEKA / NEWS BLACK	1
AS ETOILE DE MATOURY	ASC ASEKA / NEWS BLACK	1
NEWS BLACK	NST51FUTSAL / DIALIZ TEAM	1
FC FAMILY	NST51FUTSAL / DIALIZ TEAM	1
ASC THEMIRE	NST51FUTSAL / DIALIZ TEAM	1

- **12e journée de championnat**
  - **VETERANS**

Clubs	Matchs	Retrait de point
AS MORTIN	FC BIG STARS / FCBM	1

- **13e journée de championnat**
  - **VETERANS**

Clubs	Matchs	Retrait de point
AS MORTIN	FCBM / ASC LATE ROUJ	1
ASC CCIG	FCBM / ASC LATE ROUJ	1

CLASSEMENTS

Ce classement est à titre provisoire, l'homologation est de droit le trentième jour si aucune instance le concernant n'est en cours.

REGIONAL 1 FUTSAL

Journée n°	Dimanche 14 avril 2019		
20	<	>	
Domicile	**Score Final**		**Extérieur**
AS ETOILE DE MATOURY	7	5	NST 51 FUTSAL
MONTJOLY FC	4	0	FC FAMILY
FC BIG STARS	6	6	ASC CCIG
ASC KOUTE MO	7	4	LE RUBAN NOIR
DIALYZ TEAM	10	2	ASC LATE ROUJ
AASK		FG	AS MONTSINERY

Classement général à la 20 ème journée

	Equipes	Pts	J	G	N	P	F	BP	BC	Diff G	PP
1	MONTJOLY FC	59	18	14	1	3	0	93	43	50	2
2	AS ETOILE DE MATOURY	57	19	13	1	5	0	133	85	48	2
3	AASK	54	18	12	2	4	0	90	55	35	2
4	FC FAMILY	50	18	11	1	6	0	97	79	18	2
5	DIALYZ TEAM	49	18	12	0	6	0	78	55	23	5
6	NST 51 FUTSAL	38	18	8	1	9	0	83	93	-10	5
7	ASC KOUTE MO	33	18	9	0	9	0	104	87	17	12
8	ASC LATE ROUJ	28	19	4	1	14	0	65	121	-56	4
9	FC BIG STARS	25	18	4	2	12	0	64	102	-38	6
10	LE RUBAN NOIR	15	18	7	0	11	1	73	85	-12	23
11	ASC CCIG	-3	18	1	1	16	0	60	135	-75	24
12	AS MONTSINERY (FG)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

REGIONAL 2 FUTSAL

Journée n°	Dimanche 14 avril 2019		
18	<	>	
Domicile	**Score Final**		**Extérieur**
AS GOLDEN STARS	9	1	AS ETOILE DE MATOURY
ASC JOB	F	3	AS MORTIN
MONTJOLY FC	4	2	MANA FUTSAL CLUB
REAL GUIANA FC	9	4	NST51 FUTSAL

Classement général à la 18 ème journée

	Equipes	Pts	J	G	N	P	F	BP	BC	Diff G	PP
1	AS GOLDEN STARS	52	16	12	0	4	0	118	78	40	0
2	MANA FUTSAL CLUB	45	16	9	3	4	0	77	54	23	1
3	AS MORTIN	44	15	10	2	3	0	74	59	15	3
4	REAL GUIANA FC	44	15	9	3	3	0	76	61	15	1
5	MONTJOLY FC	35	15	7	0	8	0	85	66	19	1
6	YANA SPORT ELITE ACAD...	31	15	6	2	7	0	60	66	-6	4
7	AS ETOILE DE MATOURY	26	16	4	1	11	1	68	113	-45	2
8	ASC JOB	23	15	3	1	11	1	65	100	-35	1
9	NST51 FUTSAL	22	15	2	2	11	1	58	84	-26	0

FUTSAL FEMININ

Journée n°	Dimanche 14 avril 2019		
17	<	>	
Domicile	**Score Final**		**Extérieur**
ASC ASEKA	3	F	NEWS BLACK
ASC THEMIRE	F	3	MONTJOLY FC
NST 51 FUTSAL	1	2	DIALYZ TEAM
FC FAMILY	0	3	YANA SPORT ELITE ACADEM

Classement général à la 17 ème journée

	Equipes	Pts	J	G	N	P	F	BP	BC	Diff G	PP
1	MONTJOLY FC	50	15	12	0	3	1	58	17	41	0
2	AS ETOILE DE MATOURY	42	15	11	2	2	0	57	26	31	8
3	ASC THEMIRE	36	15	10	3	2	1	86	23	63	11
4	ASC ASEKA	29	15	9	2	4	0	54	26	28	15
5	DIALYZ TEAM	27	15	6	1	8	0	28	56	-28	7
6	YANA SPORT ELITE ACAD...	14	16	6	1	9	0	36	37	-1	20
7	FC FAMILY	14	15	4	1	10	0	22	34	-12	13
8	NST 51 FUTSAL	11	15	1	2	12	0	16	85	-69	9
9	NEWS BLACK	2	15	2	0	13	3	19	72	-53	16

VETERANS FUTSAL

Journée n°	Dimanche 07 avril 2019		
12	<	>	
Domicile	**Score Final**		**Extérieur**
ASC CCIG	4	3	MONTJOLY FC
AS MORTIN	2	7	NEWS BLACK
FC FAMILY	5	3	ASC LATE ROUJ
FC BIG STARS	2	4	FCBM

Classement général à la 12 ème journée

	Equipes	Pts	J	G	N	P	F	BP	BC	Diff G	PP
1	FCBM	32	12	8	1	3	0	48	23	25	5
2	NEWS BLACK	30	12	9	1	2	0	61	18	43	10
3	MONTJOLY FC	29	12	6	1	5	0	45	38	7	2
4	ASC CCIG	26	12	11	0	1	0	53	27	26	19
5	FC FAMILY	20	12	5	1	6	0	50	44	6	8
6	ASC LATE ROUJ	17	12	3	2	7	0	44	47	-3	6
7	FC BIG STARS	5	12	2	0	10	0	24	69	-45	13
8	AS MORTIN	-3	12	1	0	11	0	16	75	-59	18

Fin de séance à 16h30.

Le Président de séance
Maryska ALFRED

La Secrétaire de séance
Faustine MENDES DOS SANTOS